

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC



4^e Rallye VHC VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR

Samedi 10 & Dimanche 11 Octobre 2026



Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques des rallyes VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS	
Asa Organisatrice :	ASA DES 4 COULEURS PERIGORD 10/15
Nom du Rallye :	4 ^e RALLYE VHC VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR
Date :	Samedi 10 et Dimanche 11 Octobre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional VHC
Eligibilité :	La Coupe de France des rallyes VHC 2027. Le Challenge VHC de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud. Le Challenge des Commissaires de la ligue Régionale du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud.
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	TEYSSIER Jean-Pierre
Téléphone :	06-07-96-67-87
Mail :	ajp.teyssier@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	RAYNAL Eric
Membres :	AMBROISE Antonin, CABANEL Laurent, DELPECH Patrice, DI RENZONE René, DOUNIES Marie, DOUNIES Michel, FAURE Jean-Pierre, GUERARD Alain, LABROUE Philippe, LOUPROU Jean-Michel, MOGNO Yann, RABASTIN Jean-Philippe, TEYSSIER Arlette, VEYRET Didier.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	LOUPROU Jean-Michel 2215 route de la Vallée 24620-TURSAC
Téléphone :	06-88-28-51-20

Mail:	jmlouprou@orange.fr
Permanence du Rallye :	SALLE DE LA POSTE
Lieu, date, horaire :	8, avenue de la Préhistoire 24620-LES EYZIES Dimanche 11 Octobre 2026 de 7h30 à 17h30.
Organisateur technique	
Nom :	SPORT AUTO PERIGORD NOIR
Adresse :	345, chemin de Rivaux 24200-SARLAT LA CANEDA
Téléphone :	06-81-88-19-96
Mail :	contact@sapn24.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au règlement particulier du Rallye Régional support, sauf :

Départ (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Dimanche 11 Octobre 2026 à 8h (1 ^{er} Concurrent).
Publication des résultats partiels (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Dimanche 11 Octobre 2026 à partir de 14h40 (1 ^{er} Concurrent).
Arrivée (lieu, date, heure)	PARKING DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE, 19, avenue de la Forge 24620-LES EYZIES. Dimanche 11 Octobre 2026 à partir de 14h40 (1 ^{er} Concurrent).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Identiques au règlement particulier du Rallye Régional support.

1.3P. VERIFICATIONS

Identiques au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **4^e RALLYE VHC VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR** doit adresser à : **SPORT AUTO PERIGORD NOIR, 345, chemin de Rivaux 24200-SARLAT LA CANEDA**, la demande d'engagement (**disponible sur le site www.sapn24.fr**), dûment complétée, avant le Samedi 03 Octobre 2026 (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures VHC maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 220€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 440€ (220 x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront encaissés après l'épreuve.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. VHC puis Modernes dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'ordre de départ de la 2^e section pourra se faire dans l'ordre de classement de la 1^{ère} section, pénalités non comprises, si les conditions de course le permettent.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2, K ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ainsi que le plan de pose, seront communiqués aux concurrents par un additif remis lors des vérifications administratives.

Des contrôles pourront être effectués dans le but de vérifier le bon positionnement sur les voitures.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J et K

Un classement général pour le Groupe Classic de Compétition (1977 – 1992) Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général toutes périodes confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J et K. **Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).**

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques des rallyes VHC.

Remise des prix : Dimanche 11 Octobre 2026 à partir de 17h00 à la HALLE PAYSANNE - 2 avenue de la Préhistoire - 24620 LES EYZIES.

Des coupes récompenseront les trois premiers au Scratch.

Tous les équipages recevront un lot.